



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Infractions contre les personnes

Question écrite n° 3029

Texte de la question

M François Rochebloine attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le développement considérable des agressions avec sévices sur les enfants et personnes âgées : viols et vols accompagnés de tortures, voire d'assassinats. Considérant le sentiment de révolte et de peur qui s'empare, à juste titre, de la population, il lui demande quels moyens il compte mettre en œuvre pour enrayer le développement de tels actes.

Texte de la réponse

Reponse. - Les agressions sur les enfants et sur les personnes âgées constituent une forme odieuse de la délinquance qui, déplorée autant en France qu'à l'étranger, frappe, à juste titre, l'opinion publique et retient particulièrement l'attention des pouvoirs publics. Les statistiques nationales disponibles montrent que certaines violences contre les mineurs sont en augmentation : 1 692 faits de mauvais traitements à enfant ont été constatés en France en 1987, ce qui représente une augmentation de 24,50 p 100 de ce type d'infraction au cours des dix dernières années. Concernant les crimes d'enfants après sévices sexuels, ils ne font pas actuellement l'objet d'une comptabilisation statistique nationale spécifique. Quatre affaires de cette nature ont particulièrement retenu l'attention entre les mois de juillet et octobre 1988 : trois d'entre elles sont aujourd'hui élucidées. Concernant les personnes âgées, aucune statistique spécifique et exhaustive n'est connue. L'évolution de ce type d'infractions justifie une action soutenue et appropriée des services de police, tant dans le domaine de la prévention que dans la répression. Ainsi, au plan préventif, une campagne nationale en faveur des personnes âgées a été mise en œuvre, et la police nationale étudie les modalités d'actions prochaines de sensibilisation à l'intention des femmes victimes de violence. Parallèlement, le développement de l'ilotage, de la surveillance des sorties d'écoles et une présence policière accrue grâce à l'affectation supplémentaire de 1 000 appels du contingent à des missions de sécurité devraient permettre une meilleure protection de ces catégories de population. Par ailleurs, dans le domaine de la répression, le projet de budget pour 1989 prévoit notamment la création de quarante-sept postes nouveaux au profit des services de police technique et scientifique, afin de permettre de relever encore le taux d'élucidation de ces affaires.

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3029

Rubrique : Délinquance et criminalité

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1988, page 2638